

Certificat de spécialisation Métiers du Bar

Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale (Certificat de spécialisation) - Niveau 4
N° RNCP : RNCP400096, date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

Le ou la titulaire du certificat de spécialisation « Métiers du Bar » est expert(e) dans l'approvisionnement, la préparation, la commercialisation et le service des boissons et autres prestations de bar auprès d'une clientèle française et internationale. Il/elle contribue à la notoriété et à la rentabilité de l'établissement. Il/elle fait preuve de créativité et d'innovation pour participer à l'évolution de l'offre commerciale. Il/elle exerce son activité au sein de structures variées, contribuant au travail d'une équipe, dans le respect de la réglementation, du développement durable et de la consommation responsable.

Infos utiles

OBJECTIFS

Le/la titulaire de ce certificat de spécialisation sera capable de :

- Participer à la communication de l'établissement dans le respect de la réglementation
- Participer à la création de l'offre commerciale et la valoriser
- Participer à la gestion des stocks liés à l'activité du bar
- Réaliser les opérations d'ouverture et de fermeture de l'établissement
- Entretenir et nettoyer le point de vente, les équipements et les matériels
- Réaliser les préparations préliminaires et les bases de cocktails dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Mettre en place et maintenir les espaces de travail opérationnels tout au long de l'activité
- Prendre en charge le client en français et en anglais
- Argumenter, vendre en français et en anglais et facturer en fonction de l'offre commerciale
- Réaliser les boissons et les cocktails, servir, assurer le suivi, débarrasser et redresser.

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation est dispensée sur 1 an soit 406h

Une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise
(voir calendrier)

PRÉREQUIS

De 18 à 29 ans, accessible aux titulaires d'un baccalauréat d'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'une certification classée au moins au niveau 4.

En apprentissage, formation accessible de 18 à 29 ans.

Validation possible par blocs de compétences - Consulter l'ICEP pour tout autre public

INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur dossier, entretien de motivation et test de positionnement

- Inscription possible jusqu'au 31 août de chaque année
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contactez l'ICEP Formation pour plus d'information)
- Candidature sur icepformation.com

MÉTIER VISÉS

- Café, bar ou brasserie ; Bar d'hôtel et/ou de restaurant ; Bar à cocktails ; Bar à thème, pub ou bar à spécialités ;
- Société d'événementiels ;
- Caviste, moyenne et grande distribution, grossiste ; Société commerciale de marques (ambassadeur) ;
- Restauration embarquée ;
- Casino, discothèque, club, cabaret ; Hôtellerie de loisirs et de plein air.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le/la titulaire de la certification de spécialisation « Métiers du bar » peut prétendre à une poursuite d'études de niveau BAC ou BAC+2 (s'il/si elle est titulaire d'un BAC et équivalent ou du niveau selon modalités)

Équivalences de la mention complémentaire : Diplôme de niveau 4

INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements professionnels :

- Production TP Barman et ateliers expérimentaux
- Technologie Professionnelle
- Connaissances des boissons
- Gestion appliquée législation
- Communication/commercialisation
- Sciences appliquées

Enseignements généraux :

- Anglais



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Cours en présentiel et/ou distanciel
- Mises en situations professionnelles
- Plateaux techniques
- Centre multi-ressources
- Interventions de professionnels
- Ateliers individualisés
- Équipements informatiques et numériques
- Amphithéâtre

Modalités d'évaluation



Épreuves

EP1/ Organisation du service et participation à la définition de l'offre commerciale du bar dans une démarche durable : coef 4 - forme: ponctuelle écrite, durée : 2h30

EP2/ Commercialisation, préparation et service des boissons et des cocktails : coef 5 - forme : ponctuelle pratique et orale, durée : 1h15

Financements et tarifs

Statuts : Contrat d'apprentissage ; Contrat de professionnalisation ; autres statuts (nous consulter)

Le coût de la formation peut être pris en charge selon les modalités fixées par les OPCO, cette formation est gratuite pour les bénéficiaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour plus de précisions, contactez-nous.